

COMMUNIQUÉ

Marseille, 3 novembre 2020

RÉACTION À L'ARBITRAGE OBTENU APRÈS DISCUSSIONS ENTRE CMA FRANCE ET LE GOUVERNEMENT

Interdiction à la vente de produits « non-essentiels » dans les grandes surfaces au nom de l'équité et de la sécurité sanitaire

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA salue la décision du gouvernement



« Si la lutte contre le virus doit être la priorité absolue, elle ne doit pas générer de l'injustice en créant des situations incompréhensibles, ou plus grave encore, en instaurant une concurrence déloyale entre commerces de proximité et grande distribution, au détriment des artisans et petits commerçants, et à terme des centres-villes » déclarait, ce samedi 31 octobre, Joël Fourny, Président de CMA France.

Ce mardi 3 novembre, le réseau des CMA France salue l'écoute et la décision du Premier Ministre Jean Castex et du Ministre délégué aux petites et moyennes entreprises, Alain Griset, qui, après de nombreux échanges avec Joël Fourny sur la situation insatisfaisante des artisans et petits commerçants, ont corrigé l'inéquité entre grandes surfaces et commerces de proximité qui était dénoncée par l'institution.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes Côte-d'Azur, par l'intermédiaire de son Président Jean-Pierre Galvez, réagit à cet arbitrage obtenu grâce à une mobilisation collective : « Nous nous accordons bien évidemment tous à dire que la priorité nationale, c'est d'endiguer l'épidémie. Pour autant, je dois dire mon inquiétude face à la situation économique de nos commerces de proximité, qui ne peuvent être sacrifiés sur l'autel de la sécurité sanitaire... **La vente de produits considérées comme « non-essentiels » par les grandes surfaces, injuste et injustifiable, devait être interdite. Notre mobilisation est sans faille : les Français ont besoin de leurs artisans tout autant que les artisans ont besoin des Français.** »

Rappel du dispositif mis en place par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA :

Un numéro régional unique non surtaxé est disponible. Une centaine de conseillers sont mobilisés pour permettre aux artisans d'obtenir des réponses concrètes face à des problématiques complexes et variées : **09 800 806 00**.

En complément, des adresses mail de proximité ont été mises en place, dans chaque département :

- Alpes-de- Haute-Provence : assistance04@cmar-paca.fr
- Hautes-Alpes : assistance05@cmar-paca.fr
- Alpes-Maritimes : assistance06@cmar-paca.fr
- Bouches-du-Rhône : assistance13@cmar-paca.fr
- Var : assistance83@cmar-paca.fr
- Vaucluse : assistance84@cmar-paca.fr

De plus, l'intégralité des sites recevant du public restent ouverts, prioritairement sur prise de rendez-vous.

Par ailleurs, la CMAR PACA, fidèle à sa philosophie du « *Consommez local, Consommez artisanal !* », a mis en place un dispositif d'identification des entreprises artisanales ouvertes, prêtes à délivrer des produits et des services de qualité à des clients soucieux de soutenir l'économie de proximité, en les référençant sur une carte interactive [#ArtisansPrésents](#). Les artisans souhaitant apparaître sur cette carte sont invités à le faire en remplissant [le formulaire en ligne](#), ou en écrivant à l'adresse artisanspresents@cmar-paca.fr.

Toutes ces informations seront régulièrement mises à jour sur www.cmar-paca.fr, ainsi que sur les réseaux sociaux de la CMAR PACA.

A propos de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, établissement public administré par des artisans élus pour cinq ans, a pour mission de défendre les intérêts généraux des artisans, de promouvoir le développement des entreprises artisanales, d'accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la CMAR, c'est :

- Un siège situé à Marseille et 13 agences entreprises, 17 antennes de formation continue et 7 Campus de l'Université Régionale de Métiers et de l'Artisanat
- Un réseau de proximité à l'écoute des besoins singuliers des entreprises artisanales et un interlocuteur privilégié des collectivités locales et des pouvoirs publics
- 150 Elus pour représenter et mobiliser le secteur
- 1 000 collaborateurs pour informer, orienter, former et accompagner les entreprises et leurs collaborateurs
- 120 000 personnes accueillies, 12 500 jeunes rencontrés, 7 200 porteurs de projets de création conseillés, 32 000 chefs d'entreprises accompagnées.

Plus d'informations sur cmar-paca.fr



Contacts Presse

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région PACA

Claire HELFER +33(0)4 91 32 34 79 | +33(0) 7 88 52 02 74 | c.helfer@cmar-paca.fr